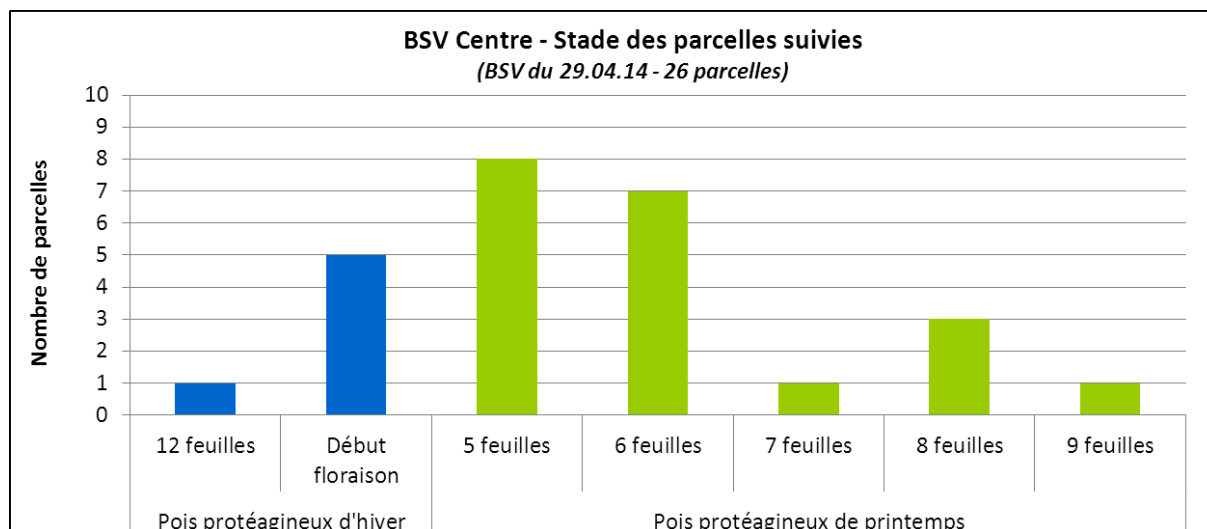


6 parcelles de pois d'hiver et 20 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin.

STADES

Pois d'hiver : La majorité des pois d'hiver sont à début floraison.

Pois de printemps : Les stades s'échelonnent de 5 à 9 feuilles.



THRIPS DU LIN ET DES CEREALES (*Thrips angusticeps*)

Seuil de nuisibilité



Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 1 thrips par plante (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre le stade 80-90 % des plantes levées (*ligne de semis visible*) et le stade 6 feuilles. Pour une meilleure représentativité, faire plusieurs comptages par parcelle.

Toutefois la présence de thrips, même en grande quantité, n'engendre de dégâts importants que lorsque les pois ont une levée lente, liée à de mauvaises conditions climatiques (*températures froides notamment*).

Etat général

6 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de thrips : **5 parcelles sont indemnes et une parcelle est très faiblement touchée** (0.1 thrips/plante).

Toutes les parcelles de pois de printemps observées ont franchi le stade 4 feuilles.

La période de nuisibilité semble dorénavant dépassée.

Les épisodes pluvieux annoncés pour les prochains jours ne seront pas favorables à l'activité des thrips.

SITONES DU POIS (*SITONA LINEATUS*)

Seuil de nuisibilité

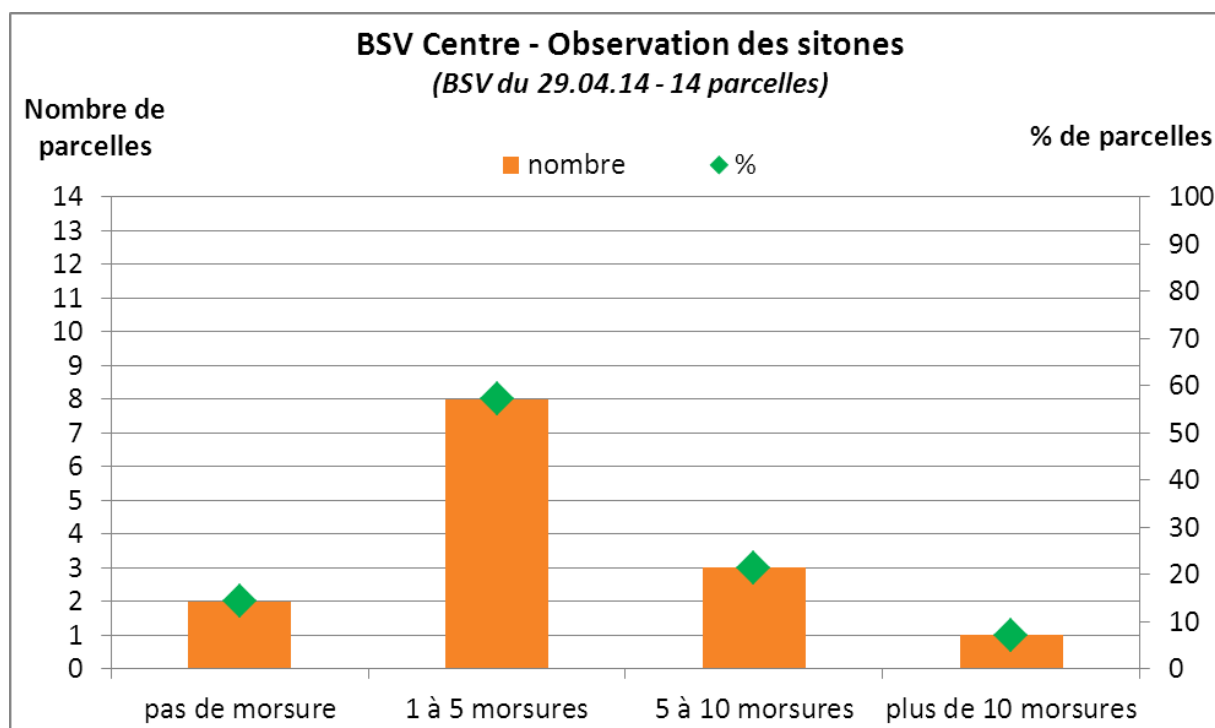
Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 5 à 10 encoches (*note de 2*) par plante sur les premières feuilles (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre la levée et le stade 6 feuilles.

Etat général

14 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de sitones : **4 parcelles ont atteint le seuil de nuisibilité.**



P. TAUPIN / ARVALIS



Les populations de sitones n'ont pas progressé depuis les dernières observations, voire même légèrement régressé.

Les pluies de ces derniers jours leur ont été défavorables. **Pour les prochains jours, des pluies sont à nouveau annoncées, elles devraient donc continuer de freiner l'activité de ce ravageur.**

La surveillance des parcelles reste cependant nécessaire tant que les pois de printemps n'ont pas dépassé le stade 6 feuilles.

OISEAUX

Etat général

La présence d'oiseaux est relevée dans 6 parcelles de pois de printemps : 4 présentent des dégâts estimés à 1% et 2 présentent des dégâts estimés à moins de 20%. Des colombidés ont été identifiés pour 3 d'entre elles.

PUCERONS VERTS DU POIS (*ACYRTHOSIPHON PISUM*)

Contexte d'observations

Le puceron vert du pois, *Acyrtosiphon pisum*, est un puceron de grande taille (3 à 6 mm), allongé, dont les antennes sont aussi longues que le corps, avec une queue longue et effilée.

Principalement de couleur vert clair, d'aspect brillant, il peut être également de couleur rose.

Malgré son nom, ce puceron peut se développer sur d'autres légumineuses : fève, vesce, haricot, trèfle, luzerne, sainfoin, ...

Ce ravageur très fréquent peut s'avérer très nuisible, avec jusqu'à 30 q/ha de chute de rendement.



Seuil de nuisibilité

On peut considérer que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on se situe dans une fourchette de 20 à 40 pucerons par plante en moyenne, entre début floraison et fin floraison.

NB : des arrivées de pucerons verts plus précoces sont possibles et peuvent être à l'origine de viroses. Si les pois végètent à ce moment-là, ils seront d'autant plus sensibles aux attaques de ce ravageur.

Ce seuil de nuisibilité doit également prendre en compte la vitesse d'expansion de la population, le développement de la culture ainsi que la présence d'auxiliaires. Ainsi, si la population passe de quelques individus voire d'une dizaine d'individus à plusieurs dizaines par plante en 2-3 jours, la nuisibilité sera importante. Par ailleurs, de faibles populations de pucerons sur des plantes chétives peuvent s'avérer très nuisibles.

Malgré sa couleur lui permettant de se fondre avec la culture de pois, **ce puceron peut s'observer facilement**, à l'aide d'une boîte ou d'une feuille plutôt rigide placée sous la végétation que l'on va secouer. En effet, ce puceron se laisse tomber dès qu'il se sent menacé et simule ainsi sa mort (phénomène de thanatose).

Pour un support d'un format A4 (environ 21x30 cm), on considèrera un « bouquet » composé de 4 plantes, que l'on secouera au-dessus pour évaluer un nombre moyen de pucerons par plante. Cette opération sera répétée 10 fois en différents endroits de la parcelle pour estimer une moyenne.

Etat général

11 parcelles de pois (5 d'hiver et 6 de printemps) ont fait l'objet d'une observation de pucerons : seules quelques premiers pucerons ont été détectés sur 2 parcelles de pois de printemps.

Les parcelles de pois, notamment les pois d'hiver au stade début floraison, peuvent faire l'objet d'une surveillance.

La surveillance des pucerons doit systématiquement s'accompagner d'une observation des auxiliaires, qui participent activement à la régulation.

ASCOCHYTOSE DU POIS (*ASCOCHYTA PINODES*)



P. HAUPRICH / ARVALIS

Stade de sensibilité

Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

Etat général

16 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **toutes sont indemnes.**

5 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **2 sont indemnes, tandis que les autres présentent**

des symptômes. 2 parcelles présentent des ponctuations sur 10% de la moitié inférieure des plantes et 1 parcelle sur 2% seulement.

L'ascochytose est bien présente cette année, il faut rester vigilant (surtout compte tenu du faible nombre de parcelles de pois d'hiver constituant le réseau). Cependant, malgré les pluies de ces derniers jours, la maladie semble régresser dans les parcelles observées.

La pluviométrie annoncée pour les prochains jours sera favorable au développement de cette maladie. Les parcelles de pois, tout particulièrement d'hiver, doivent donc toujours faire l'objet d'une surveillance.

MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.

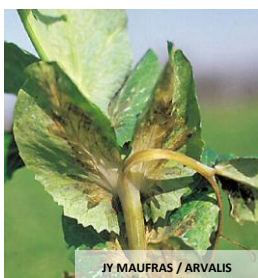


E. VANNETZEL / ARVALIS

Etat général

12 parcelles de pois (4 d'hiver et 8 de printemps) ont fait l'objet d'une observation de mildiou : **seule 1 parcelle de pois d'hiver présente une attaque sur 2% de la moitié inférieure de la végétation, toutes les autres sont indemnes.**

BACTERIOSE DU POIS (*PSEUDOMONAS SYRINGAE*)



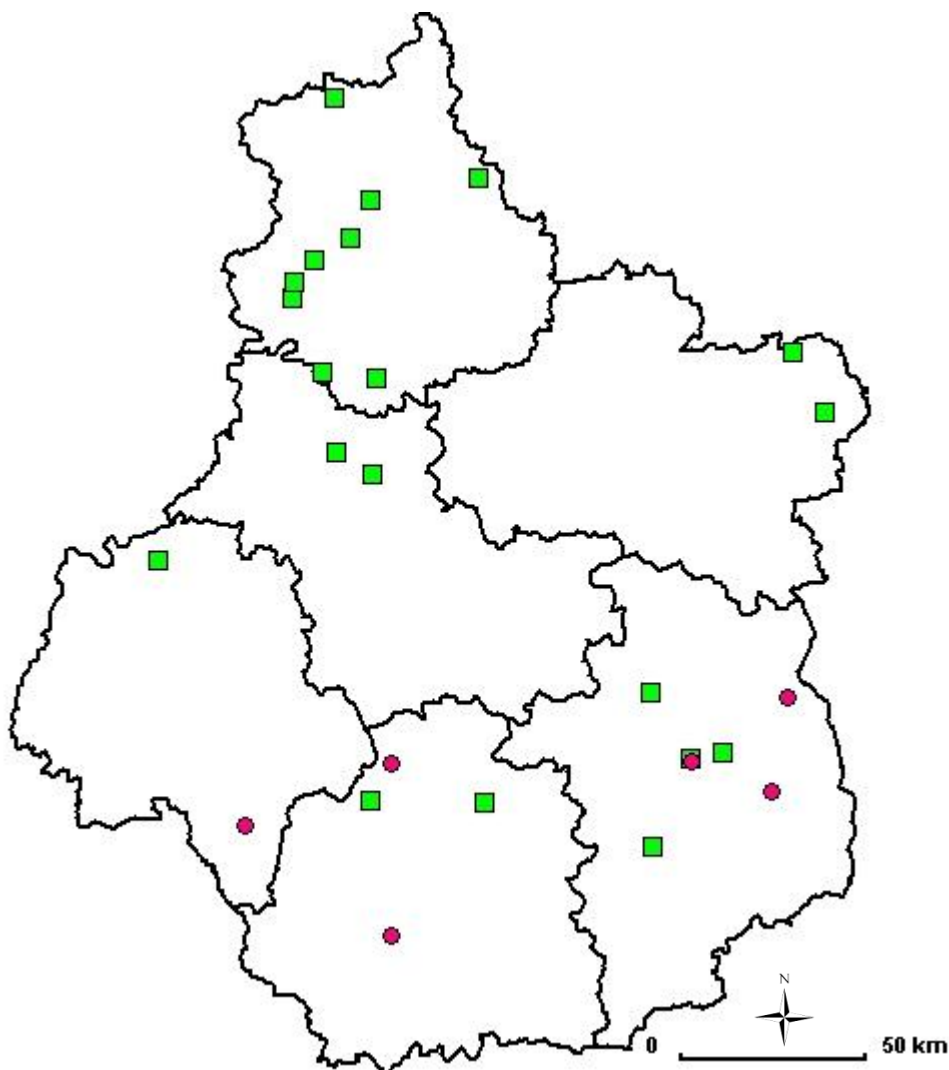
JY MAUFRAS / ARVALIS

Etat général

4 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation de bactériose et **toutes sont indemnes.**

Annexes

Localisation des parcelles de protéagineux suivies pour la réalisation du bulletin du 29/04/14.



● Parcelles de pois de printemps (20)

■ Parcelles de pois d'hiver (6)



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire, avec la relecture de la FDGEDA du Cher, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteur, AGRIAL, AXERIAL, CA18, CA28, CA36, CA37, CA41, CA45, FDGEDA du Cher, SCAEL et UCATA.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.